# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-4-67 631168

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.*
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

SUPPLEMENT Nº 3 AU BULLETIN Nº 78 de MARS 1967 30 MARS 1967

## V I G N E

### INFORMATION

Traitements de pré-débourrement -

En raison du stade végétatif actuel, l'utilisation des huiles d'anthracène n'est plus possible dans de nombreux cas.

Par contre, l'application de bouillies sulfocalciques ou de soufres micronisés reste recommandée dans les vignobles menacés par l'acariose. Les oléoparathions sont également susceptibles de donner d'excellents résultats surtout s'ils sont appliqués lors d'une journée chaude et ensoleillée.

## ARBRES FRUITIERS

### AVERTISSEMENT

Tavelures du poirier et du pommier -

Dès réception de l'avis, renouveler le traitement contre ces maladies.

### INFORMATIONS

Pucerons -

Plus de 50 % des oeufs de pucerons sont éclos, les premiers insectes sont déjà visibles sur les bourgeons; un premier traitement est donc conseillé contre ces parasites. Utiliser l'un des produits figurant dans la liste des produits homologués qui a été communiquée aux abonnés par un précédent bulletin. Recourir de préférence à un insecticide de contact, le feuillage des arbres fruitiers étant à l'heure actuelle insuffisamment développé pour que les insecticides systémiques puissent être employés rationnellement.

P1.192

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

Chenilles défoliatrices -

Les premiers dégâts ont été constatés sur bourgeons dès le 27 mars. Dans les vergers où les ravages de ces parasites sont à craindre, pulvériser sur les arbres avant la floraison un produit insecticide à longue rémanence tel que l'arseniate de plomp ou le D.D.T. ou ajouter éventuellement ce produit aux bouillies fongicides.

Oïdium du pommier -

Ajouter un fongicide spécifique anti-oïdium aux bouillies utilisées contre la tavelure.

PROTECTION DES ABEILLES

La législation interdit l'épandage des produits toxiques pour les abeilles sur les plantes mellifères pendant la période de leur pleine floraison.

Les insecticides sont présumés toxiques pour les abeilles à l'exception des suivants : Roténone, Pyréthrines, Diéthion, Endosulfan, Toxaphène, Polychlorocamphane, Dicofol, Thioquinox, Phosalone, reconnus non dangereux à l'égard des abeilles.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS.